



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1052/Corr.1
10 octobre 2008

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-neuvième session
Genève, 6-10 octobre 2008
Point 5 de l'Ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Rapport de la quarante et unième réunion du Comité permanent
(4 – 6 mars 2008)**

Rapport du Comité permanent*

Rectificatif

Page 9, paragraphe 34

Remplacer le paragraphe par le libellé suivant :

Une délégation a réitéré sa demande pour le recensement et l'enregistrement des populations des camps de Tindouf en rappelant que le HCR et le PAM ont fixé leur nombre à 90 000 et que les 35 000 rations qui ont été ajoutées l'ont été en raison des inondations. Elle a estimé nécessaire de procéder à une évaluation du nombre réel par un recensement effectif dans les camps, qui serait à même de parfaire l'adéquation de l'aide.**

* Rapport adopté par le Comité permanent à la reprise de ses travaux le 7 octobre 2008.

Page 9, paragraphe 35

Remplacer le paragraphe par le libellé suivant :

Une délégation se dit préoccupée par les conditions de vie précaire des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf et par l'inadéquation des rations alimentaires pour faire face au nombre des réfugiés malgré l'augmentation de 90 000 à 125 000 rations. L'enregistrement de ces réfugiés est indissociable du mandat de la MINURSO et ne doit pas servir de prétexte pour se dérober d'un devoir humanitaire.**

Page 9

Insérer la note de bas de page suivante :

** Le Haut Commissariat précise qu'il n'a aucun moyen de déterminer le nombre exact de réfugiés se trouvant actuellement à Tindouf et que tous les chiffres cités se réfèrent au nombre de rations effectivement distribuées.
